



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 03112

Numéro SIREN : 499 823 920

Nom ou dénomination : BOULANGERIE AIXOISE

Ce dépôt a été enregistré le 12/05/2017 sous le numéro de dépôt 4595

BOULANGERIE AIXOISE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

au capital de 20 000 euros

Siège social : 45 rue Francis Davso

13001 MARSEILLE

499 823 920 RCS MARSEILLE

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société BOULANGERIE MONTAIGNE, société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 505 405 449 RCS MARSEILLE dont le siège social est sis 109 rue Montaigne, 13002 Marseille.

Représentée par son représentant légal :

Monsieur SAUTEUR David, gérant,

- Certifie que les documents comptables transmis sont conformes aux comptes approuvés par l'Assemblée Générale.
- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

Nom : **PHILIP SANTUCCI**

Prénom : **Sarah**

Dénomination : **EXPERA CONSEILS JURIS**

Adresse du siège : **21 Route de Barjols – ZA de la Laouve – 83470 Saint Maximin la Sainte Baume.**

Fait à Marseille

Le 2 mai 2017

Monsieur SAUTEUR David

Gérant



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2016 12			Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (1)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	481	481				
	Fonds commercial (1)	438 950		438 950	438 950		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	55 114	39 966	15 148	7 784	7 364	94.61
	Autres immobilisations corporelles	72 573	43 262	29 311	26 157	3 154	12.06
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	903		903		903	
	Total II	568 021	83 709	484 312	472 891	11 420	2.42
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	4 019			3 633	386	10.63
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	378		378	354	24	6.81
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	24 925		24 925	37 191	12 266	32.98
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	44 273		44 273	36 614	7 659	20.92
	Charges constatées d'avance (3)				2 551	2 551	100.00
	Total III	73 594		73 594	80 342	6 748	8.40
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	641 615	83 709	557 906	553 233	4 672	0.84

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2016 12		Exercice N-1 31/12/2015 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 20 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	20 000		20 000			
	Réserves						
	Réserve légale	2 000		2 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	156 356		132 116		24 241	18.35
	Report à nouveau	146 429		146 429			
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	23 733		24 241		508	2.10
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	348 518		324 785		23 733	7.31
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	4 640		4 640			
	Total III	4 640		4 640			
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	24 709		19 694		5 014	25.46
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	99 157		103 530		4 372	4.22
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 525		61 347		13 822	22.53
	Dettes fiscales et sociales	33 311		39 238		5 927	15.10
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	47				47	
	Produits constatés d'avance (I)						
	Total IV	204 748		223 808		19 060	8.52
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	557 906		553 233		4 672	0.84

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

190 699 210 358

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2016 12			Exercice N-1 31/12/2015 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	24 214		24 214	19 655		4 559	23.20
Production vendue de biens	524 077		524 077	481 410		42 666	8.86
Production vendue de services	7 136		7 136	7 618		~~483~~	~~6.33~~
Chiffre d'affaires NET	555 426		555 426	508 683		46 743	9.19
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 241	9 895		7 654	77.35
Autres produits			38	970		~~932~~	~~96.08~~
Total des Produits d'exploitation (I)			557 705	519 549		38 156	7.34
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			15 121	12 125		2 996	24.71
Variation de stock (marchandises)			~~24~~	~~87~~		63	72.40
Achats de matières premières et autres approvisionnements			149 472	133 521		15 951	11.95
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			~~386~~	~~856~~		470	54.92
Autres achats et charges externes *			128 767	124 430		4 337	3.49
Impôts, taxes et versements assimilés			8 361	8 129		232	2.85
Salaires et traitements			174 947	167 092		7 856	4.70
Charges sociales			40 279	35 735		4 544	12.71
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			12 196	9 472		2 724	28.76
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			1	430		~~429~~	~~99.83~~
Total des Charges d'exploitation (II)			528 734	489 990		38 743	7.91
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			28 971	29 558		~~587~~	~~1.99~~
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2016	12	31/12/2015	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		3			3	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		3			3	
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		988	1 135		147	12.96
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		988	1 135		147	12.96
2. Résultat financier (V-VI)		986	1 135		150	13.18
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		27 986	28 423		437	1.54
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		369			369	
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII		369			369	
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		328	440		112	25.41
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		869			869	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		1 198	440		758	172.20
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		829	440		389	88.42
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		3 424	3 742		318	8.50
Total des produits (I+III+V+VII)		558 076	519 549		38 528	7.42
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		534 343	495 308		39 036	7.88
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		23 733	24 241		508	2.10

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 10 153 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 9 206 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	9 206
Total	9 206

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	366
Total	366

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 282
Dettes fiscales et sociales	17 911
Total	28 193

Charges et produits constatés d'avance

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

BOULANGERIE AIXOISE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

au capital de 20 000 euros

Siège social : 45 rue Francis Davso

13001 MARSEILLE

499 823 920 RCS MARSEILLE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 2 MAI 2017**

L'an deux mille dix-sept,

Le deux mai,

A onze heures,

Les associés de la société BOULANGERIE AIXOISE, société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros, divisé en 1 000 parts de 20 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 45 rue Francis Davso, 130001 Marseille, sur convocation de la gérance remis en main propre à chaque associé.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur SAUTEUR David, propriétaire de 499 parts sociales
Madame DURAND Fabienne, propriétaire de 499 parts sociales
Madame GRECH Marie Claude, propriétaire de 1 part sociale
Monsieur BURELLI Georges, propriétaire de 1 part sociale

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 1 000 parts, soit plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur SAUTEUR David, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la convocation remise en main propre,
- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

❖ PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

❖ DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **23 733,00 euros** de la manière suivante :



Bénéfice de l'exercice	23 733,00 euros
En totalité au compte "autres réserves"	156 356,00 euros
qui s'élève ainsi à	180 089,00 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

❖ TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

❖ QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Monsieur SAUTEUR David
Gérant

